



QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2017

27 È 28 DI LUGLIU

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

27 ET 28 JUILLET

N° 2017/E4/040

**REPONSE DE Mme Agnès SIMONPIETRI, Conseillère Exécutive
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Mattea CASALTA
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : **PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE.**

La problématique que vous soulevez, celle de la préservation de la biodiversité dans notre île est d'une telle ampleur que j'aurai peine à vous apporter une réponse dans le temps très court qui nous est imparti.

Cependant les exemples que vous citez illustrent parfaitement la situation de crise qui caractérise notre île dans ce domaine et notre incapacité juridique à maîtriser notre avenir, sur ce plan, comme sur d'autres.

Je ne reviendrai pas sur la grande richesse et l'extrême fragilité de la Corse en matière de biodiversité, reconnue d'ailleurs au niveau mondial ou européen (Site Unesco, zones humides « Ramsar », zones Natura 2000, sites classés, réserves, etc).

Cette reconnaissance ne doit pas masquer les débuts de perte de biodiversité et les risques nouveaux auxquels nous sommes confrontés.

Je les diviserai en 2 catégories

1. Les dangers intrinsèques à la Corse, que nous maîtrisons trop peu pour l'instant, tels que l'urbanisme incontrôlé ou les incendies.

L'un comme l'autre font disparaître des espèces rares ou protégées de plantes et insectes, abîment ou détruisent des habitats d'importance majeure pour la conservation de la biodiversité : nous en avons eu des exemples récemment, notamment suite aux feux de Bunifaziu, en site Natura 2000 et réserve naturelle ; nous évaluons actuellement les dégâts et étudions les possibilités d'agir en justice de façon efficace.

2. Les dangers venus de l'extérieur de l'île par des importations massives liées aux nouveaux modes de production et consommation mondialisés, tels que le cynips dont nous avons mesuré les ravages (80% de perte sur la production de châtaignes), ou dont nous commençons à entrevoir les ravages potentiels, comme pour la Xylella.

S'y ajoute aujourd'hui l'alerte sur *Aethina Thumida*, coléoptère présent en Italie, qui détruit les ruches, sans traitement possible, et qui pourrait entrer en Corse par du matériel ou des colonies contaminées.

Sur ces points, plutôt que de parler d'inertie, c'est le mot « paralysie » qui caractérise l'attitude de l'état, qui se retranche derrière le sacro-saint principe européen de « libre circulation des marchandises », et sur la garantie théoriquement apportée par les passeports phytosanitaires.

Il a fallu 2 ans pour que nous fassions comprendre que la Xylella constituait un danger majeur pour le couvert végétal, donc la biodiversité, et pas seulement pour les filières agricoles ; et elle n'est toujours pas prise en compte dans l'analyse de risque pratiquée par l'état pour donner les dérogations d'importations de plants dans l'île, ce que nous condamnons avec vigueur.

Pour *Aethina Thumida*, on nous oppose encore l'impossibilité « d'interdire » les importations de matériel tant que le fléau n'est pas arrivé en France. Une réponse identique avait été faite aux castanéiculteurs en 2006 lorsqu'ils demandaient l'interdiction d'entrée des plants de châtaigniers : on a vu le résultat.

Sur ces points, nous nous trouvons devant un mur qu'il faut contourner, au-delà du rapport de force permanent pour peser sur des décisions qui nous échappent puisque nous n'avons pas la compétence sanitaire végétale et animale, ce qui pose régulièrement question.

Grâce à son Conservatoire des insectes (OCIC) et au Conservatoire botanique de Corse (CNBC), l'OEC participe très activement à la détection de nouvelles maladies, à la surveillance des espèces dangereuses encore absentes comme le frelon asiatique et bien d'autres espèces invasives. L'Office est chef de file du Programme transfrontalier ALIEM (**Actions pour la Limitation des risques liés à la diffusion des espèces Introduites Envahissantes en Méditerranée**) qui nous associe à la Ligurie, la Toscane, la Sardaigne et PACA face à cette problématique, afin d'apporter des solutions communes.

L'Office soutient aussi financièrement la lutte contre le varroa (soutien financier aux apiculteurs) et la production locale de bourdons corses, ou de plants corses, seule réponse pertinente pour éviter les introductions, notamment pour la Xylella.

C'est essentiel, mais tout à fait insuffisant pour nous préserver.

Nous travaillons sur un projet de statut spécifique reconnaissant la richesse et la diversité de notre île qui nous permettra de prendre en toute sécurité juridique les mesures destinées à nous protéger. Nous le proposerons au nouveau Ministre de la Transition écologique, et le porterons aussi au niveau européen. L'appui de nos députés particulièrement sensibles à ce défi est un atout décisif.

Vous avez bien compris que je partage votre vive inquiétude sur les dangers qui menacent notre biodiversité, dangers dont nous n'avons hélas pas le monopole. Nous devons continuer à nous battre pour avancer sur un chemin difficile mais fondamental pour l'avenir de la Corse.

Je vous remercie.